

Conseil municipal | Séance du 27 juin 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-06-27-3 | Centre culturel le Rive Gauche - Adhésion au réseau Chainon
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 21 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 27 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Virginie Safe, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Madame Juliette Biville, Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pascal Le Cousin

Exposé des motifs :

Le réseau Chainon est centré sur deux principes fondamentaux : le repérage artistique et le développement économique d'un circuit culturel équitable et solidaire.

Il favorise la circulation des œuvres et des artistes en articulant des tournées mutualisées permettant ainsi une réduction non négligeable des coûts de cessions et de transports ainsi que leur impact environnemental.

Le réseau Chainon regroupe 11 fédérations régionales qui représentent 367 salles de spectacles.

Chaque fédération organise un festival en région dont certains artistes seront ensuite sélectionnés pour participer au festival national « Le Chainon Manquant » à Laval chaque mois de septembre qui accueille environ 70 spectacles, 742 professionnels dont 355 programmateurs, des délégations étrangères et 19 000 spectateurs.

La fédération normande est animée par l'association Diagonale et compte 26 salles adhérentes.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Le Centre culturel le Rive Gauche propose une programmation pluridisciplinaire d'une quarantaine de spectacles par saison,
- Le réseau Chainon est un partenaire artistique des structures adhérentes. Le festival « Le Chainon Manquant » permet de repérer des spectacles et d'échanger autour de la qualité des projets présentés,
- Le réseau Chainon joue un rôle sur le coût des cessions : négociation importante des coûts de cession et impact par conséquent sur le budget artistique du Rive Gauche,
- Le Rive Gauche est soucieux du coût environnemental engendré par les déplacements des équipes artistiques et des décors. Le réseau Chainon organise les tournées mutualisées qui réduit l'impact environnemental, le Rive Gauche s'inscrit dans cette logique,

Décide :

- D'adhérer à l'association du réseau Chainon et de verser une cotisation annuelle d'un montant de 1 000 €.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget du Rive Gauche prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysé

Monsieur Pascal Le Cousin

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/06/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20240627-lmc135445-DE-1-1

Affiché ou notifié le 2 juillet 2024